

Statue du monarque

Nous devons une grande partie des valeurs auxquelles nous tenons à l'évolution de la démocratie au Royaume-Uni. La Grande Charte de 1215 est l'un des documents sur lesquels le monde occidental fonde son concept de la démocratie. Le Royaume-Uni est devenu une démocratie au cours des siècles. En tant que pays jeune, nous avons profité de l'évolution de la démocratie. Nous nous en sommes inspiré alors qu'elle était déjà parvenue à maturité. Le Royaume-Uni est passé de la féodalité à un régime entièrement démocratique.

Les États-Unis ont également bénéficié de cette évolution. Ils ont emprunté au Royaume-Uni les bases de leur régime démocratique contrairement à ce qui s'est passé dans bien d'autres pays. Dans les pays communistes, l'évolution a atteint le stade d'une semi-démocratie, puis elle a régressé. Les régimes communistes suppriment les libertés individuelles. Certains autres pays ne bénéficient pas des traditions démocratiques britanniques. Plusieurs pays en développement d'Afrique sont soumis à des dictatures militaires. Cette situation durera sans doute jusqu'à ce qu'il y ait une révolution ou d'autres formes d'insurrection.

Nous avons assisté au renversement du gouvernement Marcos aux Philippines. Nous assistons aux luttes qui se déroulent actuellement en Amérique centrale, surtout au Nicaragua. Le gouvernement Somoza a été renversé il y a plusieurs années pour être remplacé par un autre gouvernement dictatorial et antidémocratique. Les mouvements populaires ne débouchent pas toujours sur la démocratie, et il arrive assez fréquemment qu'une fois au pouvoir, les gouvernements de ces pays en développement réinstaurent un type de gouvernement totalitaire. Nous n'avons jamais connu ce genre de chose au Canada. D'une génération à l'autre, les Canadiens ont vécu dans une démocratie.

Lorsque je songe à ériger sur la colline parlementaire une statue de la reine Élisabeth II pour commémorer le trente-cinquième anniversaire de son accession au trône, je pense non seulement au rôle qu'elle a joué dans la préservation de nos traditions démocratiques, de notre système de gouvernement constitutionnel, mais aussi à la façon dont la monarchie s'est adaptée et a changé pour répondre aux réalités politiques du Royaume-Uni. Je pense que cette statue symboliserait nos traditions démocratiques et nous rappellerait à tous que la démocratie a évolué de façon pacifique au Royaume-Uni et au Canada.

A cet égard, nous nous différencions d'un grand nombre de pays dont l'histoire ou l'actualité sont marquées par la guerre civile. A bien des égards, nous sommes des années lumière en avance sur les autres pays du Commonwealth où l'idée d'une Chambre comme celle-ci où les représentants élus du peuple peuvent venir exprimer leurs opinions et celles de leurs électeurs relèvent du pur rêve.

C'est à cela que je pense lorsque je songe à une statue en l'honneur de la Reine Elizabeth II. Je suis certain que la Reine incarne ces valeurs pour les gens de tous les pays du Commonwealth. Son royaume dépasse largement les frontières du Canada. Elle a toujours assumé ses fonctions avec beaucoup de sensibilité et de responsabilité. Elle s'est fait aimer de tous ses administrés, de tous les pays du Commonwealth.

Je félicite une fois encore le député de Nepean—Carleton pour son importante initiative. J'attends impatiemment le jour où nous dévoilerons une statue de la Reine Elizabeth II sur la Colline du Parlement.

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, mon collègue et voisin politique de l'autre côté de la rivière Rideau, le député de Nepean—Carleton (M. Tupper), a proposé d'ériger une statue en l'honneur de Sa Majesté la Reine Elizabeth II sur la Colline du Parlement. Mon collègue a parlé de l'appui total qu'il a reçu de la Ligue monarchique du Canada et d'autres organismes provinciaux, nationaux voire internationaux.

C'est une très bonne idée de discuter de cette motion aujourd'hui, après avoir parlé toute la semaine de l'avenir de notre constitution. C'est une bonne chose de discuter des fondements et de la structure de notre pays le jour où nous débattons cette motion proposant d'ériger une statue à Sa Majesté.

J'ai un souvenir très vague de la princesse Elizabeth le jour où son père est décédé, alors qu'elle était au Kenya et qu'elle est devenue la reine du Commonwealth, la reine du Royaume-Uni et la reine du Canada. Je n'avais alors que six ans, mais les nouvelles m'ont rafraîchi plusieurs fois la mémoire. Cette jeune princesse est devenue une grande monarque.

J'ai voyagé dans presque tous les pays du Commonwealth et j'ai compris non seulement que le Canada jouait un rôle important au sein de cette communauté de pays mais aussi que la Reine y jouait un rôle marquant. Que ce soit en Afrique, en Asie ou dans les Antilles, elle manifeste de grandes qualités de chef, tout comme le premier ministre (M. Mulroney). Nous sommes tous fiers de notre passé, de nos traditions et des liens qui nous unissent au Royaume-Uni.

Je me rends compte que le temps prévu est pratiquement écoulé et je demande l'autorisation de pouvoir continuer lorsque la motion sera mise à nouveau en délibération à la Chambre.

M. le vice-président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est écoulée. Conformément au paragraphe 36(2) du Règlement, l'ordre est renvoyé au bas de la liste.

Comme il est 15 heures, la Chambre s'ajourne à lundi prochain à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 heures.)